

 <p>académie Rennes</p> <p>direction des services départementaux Ille-et-Vilaine Éducation nationale</p>	<p>DIVISION DU 1ER DEGRE DIV 1 C</p>	<p>DEMANDE DE CONGE DE FORMATION - Rentrée scolaire 2017</p>	<p>Candidature à transmettre obligatoirement à la DIV1C : -> pour le 28 Février 2017, délai de rigueur</p>
---	--	---	--

Une lettre de motivation devra être transmise avec l'imprimé de candidature (le candidat est invité notamment à préciser les diplômes déjà obtenus ainsi que tous les éléments d'information relatifs à son parcours professionnel de nature à étayer sa demande).

Joindre une enveloppe timbrée, libellée à l'adresse personnelle

Texte de référence : Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

DONNEES PERSONNELLES

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

GRADE :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° de téléphone: N° Portable :

Adresse mail:

ETABLISSEMENT d'AFFECTATION :

Code poste : 035

FORMATION SOLLICITEE

Intitulé exact de la formation	⇒	
Organisme assurant la formation	⇒	
Durée de la formation	⇒	
Durée demandée	⇒	
Dates souhaitées	⇒	

NOM DU CANDIDAT : Prénom :

Diplômes déjà obtenus :	Dates d'obtention :

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé de formation ?	
<input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> OUI	Nombre de mois obtenus :
	Au titre de l'année scolaire :

Avez-vous déjà sollicité un congé de formation	
<input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> OUI	Nombre de demandes déposées sans succès :
	Années scolaires :

MOTIVATION DE LA DEMANDE

→ Joindre obligatoirement une lettre de motivation - Fournir toute pièce de nature à étayer le projet

ENGAGEMENT

Je soussigné (e)
nom et prénom :

dans l'hypothèse où ma candidature serait retenue, m'engage :

- à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité forfaitaire m'aura été versée, à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement,
- à adresser l'attestation d'inscription à l'organisme de formation (copie recto-verso de la carte d'étudiant(e) ou certificat de scolarité)
- à produire régulièrement les attestations d'assiduité ou de présence mensuelles à la formation.

Je déclare avoir pris connaissance:

- ▶ des obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation
- ▶ de la durée maximale de versement de l'indemnité (12 mois)
- ▶ de l'obligation de paiement des retenues pour pension et sécurité sociale même en cas d'obtention de congé non rémunéré

A, le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"